



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-389

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2021-07-07-00008 - Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille des syndicats professionnels **??** Promotion du 14 juillet 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2021-07-07-00008

Arrêté préfectoral portant attribution de la
médaillon des syndicats professionnels
Promotion du 14 juillet 2021

Paris, le 7 juillet 2021

Arrêté préfectoral n°
portant attribution de la médaille des syndicats professionnels
Promotion du 14 juillet 2021

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU l'arrêté du 14 février 1933, modifié par l'arrêté du 14 octobre 1933 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des syndicats professionnels ;

VU l'arrêté du 12 avril 1970 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur des syndicats professionnels ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2020-07-02-004 du 2 juillet 2020, modifiant l'arrêté préfectoral n°75-2020-02-27-002 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2021 :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur - échelon bronze - des syndicats professionnels est attribuée aux personnes désignées ci-après:

Madame BATHOSSI Adèle

Madame SERRET Muriel

ARTICLE 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Signé Marc GUILLAUME

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le titulaire du présent arrêté qui désire le contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux, dans les deux mois à partir de sa notification.

Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux.

Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse vaut rejet implicite.